

Le Président,

Nos réf. : MA/FA/IP- 045/25

Vos réf. : ADS.25.0009.MJ

Lettre recommandée en AR n°2C 182 4113 0

Objet : Modification du PLU n°1 de la commune de Garges-lès-Gonesse

Affaire suivie par Marina SORLIN - T. 01 34 53 32 32

Pôle : urbanisme et Foncier

Cergy, le 4 juin 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier recommandé en date du 15 mai 2025, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF VAL D'OISE sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme n°1 de la commune de Garges-lès-Gonesse.

Après lecture du dossier par notre pôle Développement des Entreprises et Compétences, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Notre chargé de mission développement territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Contact : Florent AMBROSINO - florent.ambrosino@cma-idf.fr - 06 02 06 67 96.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CMA Ile-de-France-VAL D'OISE
Michel ALEXEEF

